



## ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

### SAISON 2022-2023

#### A - COTISATIONS

#### TARIF 2022-2023

Cotisation unique annuelle du club (Gratuité pour les nouveaux clubs)	69
Cotisation proportionnelle par licencié Seniors, Féminines et Vétérans	9
Cotisation proportionnelle par licencié Loisirs, U19, Dirigeants	6
Membres individuels (Comité Directeur et Commissions)	14

#### B - CAISSE DE SOLIDARITE

Par équipe Seniors, Féminines, Vétérans, Loisirs	23
Par officiel	3

#### C - ENGAGEMENT LIBRE

Engagement championnat D1	315
Engagement championnat D2	293
Engagement championnat D3	259
Engagement championnat D4	225
Engagement championnat seniors à 8	90
Engagement Coupes et Challenges	101
Engagement Journées de Rentrées	50
Engagement Journées Nationales U7/U9	50
Engagement Journées Jeunes Futsal	55

#### D - FRAIS ADMINISTRATIFS PAR CLUB

FFF, Ligue, D1, D2, D3	107
D4	84
Seniors à 8	73
Autres catégories	68

#### E - AVANCE COMPTE CLUB (PROVISION DE BASE)

FFF, Ligue, D1, D2, D3	500
D4	370
Seniors à 8	245
Club de jeunes	190
Nouveau club (versement intégral avant début compétitions)	500

#### F - FRAIS D'ORGANISATION

Des rencontres Vétérans/Loisirs	30
Frais d'arbitrage et d'organisation des rencontres Futsal	293

## **G - AMENDES ADMINISTRATIVES**

Feuille de match manquante par semaine de retard	12
Non fourniture dans les délais des documents ou renseignements demandés par le DTF	96
Licence de joueur manquante seniors	12
Licence de joueur manquante jeunes	9
Licence de dirigeant manquante	25
Joueur non licencié participant à une rencontre (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	118
Non respect de sa catégorie d'âge (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	62
Défaut de délégué arbitre (présence ou numéro de licence)	19
Défaut accompagnateur (présence ou numéro de licence)	25
Abandon volontaire du terrain	118
Absence à l'Assemblée Générale du District	118
Absence d'un Club à une réunion de rentrée des éducateurs	62
Absence d'un Club à une réunion de secteur	62
Absence d'un Club lors d'une convocation devant une commission	62
Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée)	62
Absence à une action du DTF	107
Absence à un plateau football d'animation (doublée pour la 2ème infraction, triplée pour la troisième)	22
Absence bancs de touche	30
Point amende arbitre (voir détail dans le Règlement intérieur de la CDA)	16
Défaut équipes de jeunes	26
Organisation tournoi club le même weekend que les journées de rentrées ou nationales (pour les catégories concernées)	107
Zone technique non tracée	36
Refus non motivé d'une sélection pour un joueur ou une joueuse (au club)	62
Non saisie ou retard de saisie du résultat d'une rencontre (max. 3/week-end)	25
Rencontre jouée à une date, un horaire, un lieu différent de celui donné par le District	62
Non port des équipements fournis par l'organisateur de la compétition	619
Facturation frais postaux	7
Pénalité pour récidive incident de paiement (2ème convocation devant CLD)	164
Falsification d'une feuille de match	394
Atteinte à l'Ethique Sportive	394

## **H - FORFAITS :**

Premier forfait équipe seniors	54
Deuxième forfait équipe seniors D1, D2 et D3	96
Deuxième forfait équipe seniors D4 et seniors à 8	68
Forfait général équipe seniors	96
Premier forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	25
Deuxième forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	37
Troisième forfait et forfait général équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	43
Match de coupe ou de challenge seniors	96
Match de coupe ou de challenge féminines, jeunes et futsal	43
Forfait lors des deux dernières journées de championnat seniors	619
Forfait lors des deux dernières journées de championnat féminines et jeunes	248
Forfait à partir des demi-finales coupes ou challenges	619

## **I - STATUTS DE L'ARBITRAGE : PAR ARBITRE MANQUANT**

N2 - N3	300
R1	180
R2	140
R3 - D1	120
D2 - D3	50

Les taux sont doublés pour la 2ème année d'infraction, triplés pour la 3ème et quadruplés pour les années suivantes.

## **J - DROITS DIVERS :**

Réclamations Seniors d'avant match (compétitions District) :	43
Réclamations Jeunes d'avant match (compétitions District) :	32
Réclamations Seniors d'après match (compétitions District) :	48
Réclamations Jeunes d'après match (compétitions District) :	37
Ouverture de dossiers : Litiges et Discipline joueurs	35
Ouverture de dossiers : Discipline Dirigeant et dossier administratif	57
Frais de procédure en Appel devant la Commission Départementale d'Appel	133

## **K - AUTRES DISPOSITIONS :**

Au cours de la saison, les règlements par prélèvement seront suspendus pour tout club ayant 2 rejets de prélèvements. Dans ce cas, le club aura l'obligation de régler par chèque ou espèce ou virement bancaire.